

ADMINISTRATION

La Chambre régionale des comptes a passé au crible la gestion communale sur la période 2013-2018. Ses conclusions ont été rendues publiques lors du conseil municipal du 14 septembre. L'occasion d'en décrypter les grandes lignes et d'en partager les conclusions.

4

SPORT

JO 2024 : Sassenage dans la partie !

5

ENVIRONNEMENT

Laisser l'eau s'infiltrer...

14

ECONOMIE

Le Marché du Bourg a quatre ans !

à **SASSENAGE** avec terrasse ombragée

Le Tablier Bariolé

Restaurant



Cuisine actuelle et de saison
Ambiance confortable et chaleureuse

Tél. 04 76 56 34 54 - www.letablierbariole.com

OUVERT tous les midis et soirs
sauf samedi midi, dimanche soir, lundi toute la journée, et mercredi soir

Corinne et Gérard Carbone
48, rue François Blumet à Sassenage

Savino Iannone

Peinture
Rénovation
immobilière

3, AVENUE DE VALENCE
38360 SASSENAGE
TÉL. & FAX 04 76 27 75 79

Coiffure

Homme & Femme

Ouverture

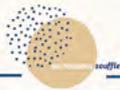
Mardi	9h00-12h00 / 13h00-18h30
Mercredi	9h00-12h00 / 13h30-18h30
Jeudi	9h00-12h00 / 13h00-18h30
Vendredi	9h00-18h30 non stop
Samedi	8h30-17h00 non stop

RDV en ligne :
WWW.LSRDV.COM/CLCOIFFUREESTHETIQUE

04 76 53 52 26
5 avenue de Romans - 38360 Sassenage



séance au cabinet
et en visio



sophro-thérapeute

Daanen Corinne

TEL : 06 36 12 91 17

Adultes, Adolescents, Enfants:

- Gestion du stress et des émotions (peur, angoisse, anxiété, colère...)
- Soutien Burn-out professionnel, parental et dépression
- Douleurs Chroniques (fibromyalgie, céphalée...)
- Travail sur la confiance et l'estime de soi

12 rue des pies
38360 Sassenage

5 rue des écrins
38360 St Laurent du pont

www.SophroUnNouveauSouffle.fr
daanen.sophrologie@gmail.com

LITERIE NUIT & SOMMEIL



RENAÎTRE CHAQUE MATIN

Lits abattants . Lits coffre . Canapés-lits Rapido . Literie électrique

SAINT-ÉGRÈVE
9, avenue de l'île Brune
04 76 75 80 90

GRENOBLE
30, rue de New-York
04 76 84 60 03

Jimmy DUMONT

VIVRE À SASSENAGE

NOUVELLE RÉSIDENCE HAUT DE GAMME



Résidence située au sein d'un domaine doté d'un grand et magnifique parc

Espaces de vie confortables et lumineux, prolongés par de belles terrasses spacieuses & de prestations de qualité

En bas de chez vous, retrouvez les services  **citiz** &  **mycolisbox**
BY DECAVEUX



 **TRIGNAT**
RESIDENCES

TRIGNAT.FR

04 76 15 21 21

PHARMACIES DE GARDE

• lundi 9 novembre

Pharmacie du Furon,
15 rue du Gua
04 76 26 65 72

• lundi 23 novembre

Pharmacie des Cuves,
Place Louis Reverdy,
04 76 27 40 71

• lundi 16 novembre

Pharmacie de l'Argentière,
14 bis avenue de Romans,
04 76 27 52 26

• lundi 30 novembre

Pharmacie de l'Avenue,
40 avenue de Romans
04 76 27 09 21

ÉTAT CIVIL

• MARIAGES

19/09/2020 Kevin BORSELLINO
et Nassima GHANEM
19/09/2020 Raphaël TORRÈS
et Anaïs VAZ BRANCO
19/09/2020 Jérémy ARMONIA
et Marine MOREAU
19/09/2020 Rémi BAUDIN
et Sophie FIGUET
26/09/2020 Vincent DEGIRONDE
et Céline ROBIN
26/09/2020 Violaine BUGNARD
et Hugo VITTOZ
26/09/2020 Alexandre AUBERT
et Marine LEFRANC
26/09/2020 Sylvain BLANC-BRUDE
et Carole CARNET
28/09/2020 Thierry CHABAUD
et Carole MALLET
24/10/2020 Rémi FAUVERGUE
et Audrey LELEU

• DÉCÈS

16/09/2020 Calogera MONACO
veuve RUSSO
19/09/2020 Simone JULLIEN
25/09/2020 Zobeideh AMID
30/09/2020 Angela DE PALMA
veuve MENNUTTI
30/09/2020 Anne COLOMB
épouse BELTRANDO
01/10/2020 Jacques MARCO
07/10/2020 Georges RIMBOD-PETHIOD
13/10/2020 Maurice BOSONNET
16/10/2020 Robert CANONICA

Liberté chérie...

Aux côtés de l'Égalité et de la Fraternité, la Liberté figure au rang des valeurs de notre République, clairement énoncées dans notre devise nationale. A ce titre, elle est un principe de notre démocratie, un droit fondamental.

Au nom de cette citoyenneté, la défendre doit être le combat de chacune et chacun, quels que soient ses convictions, son parcours, ses origines.

Et cet esprit citoyen justement, c'est dès le plus jeune âge qu'il s'éveille et se forge, pas à pas, tous ensemble.

L'éducation est la clé de cette transmission de valeurs. Et l'école, institution engagée dans ce dessein républicain aux côtés des parents et autres acteurs, doit être et demeurer un sanctuaire.

« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants » écrivait Jean Jaurès dans sa lettre aux instituteurs.

Ainsi, aujourd'hui comme hier, attaquer l'école, c'est attaquer la République, SES valeurs, NOS valeurs. C'est porter atteinte à notre démocratie. Nous devons faire corps pour défendre nos droits, notre liberté, soutenir l'école et ceux qui l'incarnent, comme autant de précieux relais de valeurs et de savoirs.

C'est un cri du cœur que nous lançons à l'unisson, équipe de rédaction, en réaffirmant notre attachement aux valeurs de la République, et à cette liberté que nous chérissons, nous comme chacune et chacun de vous, assurément.

Une pensée pour Samuel Paty. [#jedéfendslalibertédexpression](#)

La rédaction



SAMUEL PATY

1973 - 2020

Huis clos

Le conseil municipal du 9 novembre, ainsi que la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, se dérouleront à huis clos.

La séance du conseil municipal sera accessible en direct via Facebook.



Magazine d'informations
de la Ville de Sassenage
N° 263 novembre 2020

Rédaction : Hôtel de Ville
1, place de la Libération
BP 31 - 38360 Sassenage
04 76 27 48 63

Directeur de la publication : Christian Coigné - Rédactrice en chef : Géraldine Ferronato - Maquette : Agence Connivence, Claix
Exécution graphique : Duilio Cusani - Rédaction : Déborah Basset, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet Photos : Service
communication, DR, PngTree - Mise en page : Déborah Basset, Duilio Cusani, Nathalie Monnet - Impression : Imprimerie
Courand & associés - Distributeur : SASU DSPA (Saubin Patrick).

Tirage : 5 900 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN n° 1273 - 7070 - Impression
à base d'encre végétale sur un papier PEFC issu des forêts gérées durablement,
blanchi sans chlore et certifié PEFC à l'imprimerie Courand et associés.

GRUPE
go sport

ica
IMPRIMERIE
COURAND
& ASSOCIÉS

JO 2024 : Sassenage dans la partie !

La [bonne] nouvelle est arrivée le 5 octobre du comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 : le complexe Paul Vieux-melchior fait partie des quatre sites isérois⁽¹⁾ sélectionnés pour devenir un centre de préparation aux Jeux !

Pour la petite histoire, les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 », comme Sassenage, ont eu l'opportunité de candidater pour que leurs équipements sportifs puissent accueillir les délégations olympiques et paralympiques du monde entier qui ont besoin de disposer, sur le territoire français, de centres de préparation appropriés à leurs sports et disciplines, afin que leurs athlètes puissent s'entraîner dans les meilleures conditions pendant les quatre années précédant les Jeux.

Paris 2024 a ainsi été chargé par le Comité International Olympique (CIO) et le Comité International Paralympique (IPC) de sélectionner ces centres de préparation, afin de les proposer aux délégations sportives internationales de l'été 2021 à l'été 2024.

Et Sassenage est donc très fière que le complexe Paul Vieux-Melchior en fasse partie pour la pratique du football !

Après avoir eu la joie de recevoir les délégations jamaïcaine et néo-zélandaise dans le cadre de la Coupe du monde féminine de football 2019, ainsi que l'équipe féminine nationale en octobre 2018 pour un entraînement, la Ville est donc impatiente d'accueillir de nouvelles délégations internationales de football mais, cette fois-ci, dans le cadre des mythiques Jeux Olympiques.

Retrouvez la liste complète des centres de préparation aux jeux ici : <https://www.paris2024.org/fr/cpj/>

(1) Les trois autres sites isérois sont Echirrolles, Voiron et Bourgoin-Jallieu. Onze disciplines olympiques et cinq disciplines paralympiques auront lieu sur ces quatre sites.



Seniors: panier gourmand pour tous !



Le repas dansant de Noël organisé pour les Sassenageois(es) de plus de 70 ans qui devait se dérouler mercredi 9 décembre au gymnase des Pies est malheureusement annulé à cause de la dégradation de la situation sanitaire dans le département : « Cette décision n'a pas été la plus facile à prendre car nous savons que ce moment convivial est très attendu et apprécié par nos seniors, mais vu les circonstances et les contraintes sanitaires en vigueur, nous n'avons guère le choix, et pour la sécurité de tous, nous avons donc décidé d'annuler le repas de Noël », explique Mylène Gourgand, adjointe déléguée à la cohésion sociale et aux solidarités, et vice-présidente du CCAS.

Mais qu'à cela ne tienne, les Sassenageois(es) de plus de 70 ans

initialement inscrits au repas dansant, recevront finalement un colis gourmand. D'ailleurs si vous êtes dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec le CCAS pour compléter les informations vous concernant (nom, âge, adresse complète, code d'accès à la résidence si concerné(e), et numéro de téléphone) afin que le colis soit bien remis à tous les intéressé(e)s. Pour ceux qui avaient déjà répondu au questionnaire et choisi le panier garni et non le repas, il n'y a pas de démarche particulière à faire, sauf pour éventuellement mettre à jour les éléments déjà communiqués au CCAS.

INFOS : CCAS, 04 76 26 34 90 OU CCAS@SASSENAGE.FR.

Laisser l'eau s'infiltrer...



Les cours d'écoles telles que nous les connaissons en agglomération sont souvent des étendues bitumées sur lesquelles les enfants peuvent se dépenser en sécurité, sans risquer de revenir chez eux tachés de boue les jours de pluie !

Pour autant, on connaît également aujourd'hui les effets néfastes de ces aménagements qui ne laissent à l'eau aucune possibilité de s'infiltrer pour aller nourrir les sols en profondeur. Ils participent aussi au phénomène d'îlots de chaleur, du fait de matériaux qui ont la capacité d'emmagasiner beaucoup de chaleur et qui, lorsque les températures baissent, refroidissent très lentement.

Lieu de passage par excellence, les cours d'écoles peuvent permettre la sensibilisation du corps enseignant, des enfants et des parents.

C'est tout l'enjeu de l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » lancé par l'Agence de l'eau du Bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

Une requalification pour la cour des Pies

Consciente de l'importance de la désimperméabilisation de certains lieux pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols, la Ville a souhaité répondre par la positive à l'appel à projets. Mais pour ce faire, elle souhaitait être accompagnée d'un cabinet spécialisé en capacité de lui conférer des conseils pouvant s'avérer précieux.

Bon nombre d'enseignants et de parents d'élèves de l'école des Pies étant par ailleurs impliqués dans des missions de

développement durable, ce projet de requalification de la cour de l'école élémentaire a pu germer et commencer à prendre forme au cours de réunions organisées durant le mois d'octobre.

Concrètement, l'école des Pies élémentaire dispose d'une cour de récréation de 4000 m², divisée en deux parties séparées par une bande arborée en stabilisé perméable. Les trois quarts de la surface totale du sol sont constitués d'enrobé, un matériau imperméable.

Par ailleurs, ce grand espace offre peu de diversité et ne dispose pas de mobilier. Il y a bien un jardin potager, mais il est excentré. Au vu de l'usage qu'il est fait de cette cour, l'idée serait donc de conserver la partie sud en terrain de sport, ainsi que la piste de course qui se trouve à l'ouest.

C'est la zone la plus au nord qui pourrait être repensée et aménagée en espace ludique entièrement désimperméabilisé. On pourrait y retrouver du mobilier sécurisé tel que des passerelles en bois, des gradins, ou encore des assises, le tout disposé en divers points de la cour.

L'installation d'une agora est également envisageable, ainsi que l'intégration de

brumisateurs, très appréciés lors des épisodes de forte chaleur. Enfin, le garage à vélos pourrait être restructuré, tout en gardant l'esprit initial de la structure.

Pour ce qui est de l'espace végétalisé, des petits reliefs pourraient être intégrés, sans oublier la volonté de planter des arbres fruitiers, en prenant soin malgré tout d'éviter les fruits qui tâchent comme les cerises ou les framboises. Enfin, pour des raisons d'entretien, il est toutefois demandé de ne pas transformer la cour en forêt !

Autant d'éléments que l'ensemble des acteurs — Ville, corps enseignant, parents d'élèves, et maître d'œuvre — construisent avec minutie afin d'obtenir, auprès de l'Agence de l'eau, une subvention intéressante, mais aussi de sensibiliser les enfants à la démarche par leur implication, si possible dans les opérations de travaux puis l'entretien de la cour.

Leur faire prendre conscience du cycle de l'eau et de l'importance de son infiltration est en effet un enjeu primordial pour les décennies à venir.

Et pour la performance énergétique...

Parallèlement à ce projet de désimperméabilisation de la cour, la Ville étudie la possibilité de la mise en œuvre d'un projet permettant d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Pour ce faire, une étude thermique dynamique a été réalisée et présentée aux représentants de l'établissement le 16 octobre dernier. Des travaux d'amélioration de la qualité de l'air (ventilation), de l'isolation et de lutte contre les îlots de chaleur (brises soleil notamment) en découleront.





Ça s'est passé récemment...

1 World clean up day (journée propre), samedi 19 septembre **2** Tournoi de pétanque du club de twirling-bâton Les Mélusines, terrain stabilisé, samedi 19 septembre **3** Ouverture de saison du Théâtre en Rond, « Tanguy Pastureau n'est pas célèbre », samedi 3 octobre **4** **5** Cycle « Les fleurs sauvages » à la médiathèque l'Elipse, balade découverte de la flore sauvage locale, et atelier « Bombes à graines », mercredi 14 octobre **6** Rencontre avec Florence Miailhe dans le cadre du festival du film d'animation, médiathèque l'Elipse, samedi 20 octobre **7** Inondation ponctuelle de la grotte les Cuves ayant perturbé les visites dans le cadre d'« Halloween aux Cuves », vacances de la Toussaint **8** **9** Vacances de la Toussaint dans les centres de loisirs.

Un contrôle pour toujours plus d'efficacité



La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville pour les exercices de 2013 à 2018, et ses observations définitives ont été rendues publiques lors du conseil municipal du 14 septembre.

Commande publique, analyse financière et fiabilité des comptes, éclairage public et gestion des ressources humaines, tels sont les domaines que la Chambre a ainsi passés au crible, consacrant ensuite 78 pages à ses conclusions et recommandations, dans un rapport définitif dont les élus ont alors pris acte.

L'occasion de revenir sur les grandes lignes mises

en exergue par la Chambre au fil de ce touffu rapport, et sur les cinq recommandations qui ponctuent son contrôle.

Pour aller plus loin dans votre lecture, retrouvez le rapport définitif intégral et l'ensemble des pièces annexes sur le site internet de la CRC :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/commune-de-sassenage-isere>

Le contrôle en étapes

- **24 janvier 2019**: courrier de la Chambre régionale des comptes au maire et au comptable (trésorier public) les informant de l'ouverture du contrôle.
- **Avril-juillet 2019**: période du contrôle.
- **29 juillet 2019**: entretien du maire par la magistrate de la Chambre régionale des comptes en charge du contrôle.
- **7 octobre 2019**: la Chambre régionale des comptes adresse son premier rapport provisoire à la Ville (réponse de la Ville le 6 décembre 2019).
- **24 février 2020**: la Chambre régionale des comptes adresse son second rapport provisoire à la Ville après examen des réponses écrites et auditions demandées (réponse de la Ville le 23 mars 2020).
- **16 juillet 2020**: la Chambre régionale des comptes transmet son rapport d'observations définitives à la Ville, qui doit en inscrire la présentation à l'ordre du jour de « la plus proche réunion de son assemblée délibérante ». Le rapport définitif est également transmis au préfet ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques.
- **14 septembre 2020**: présentation au conseil municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.
- **15 septembre 2020**: au lendemain de cette présentation en conseil municipal, la Chambre régionale des comptes rend public son rapport d'observations définitives.
- **14 septembre 2021**: un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives au conseil municipal, la Ville est tenue de présenter les actions entreprises à la suite des recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

Monsieur le Maire, le précédent contrôle de la Chambre régionale des comptes dont Sassenage avait fait l'objet portait sur les exercices 2003 à 2008. Dix ans plus tard, rebelote ! Comment avez-vous accueilli ce nouveau contrôle ?

Le contrôle de la CRC est en fait un audit sur le fonctionnement de l'administration de la Ville, financé par l'Etat. Le service étant gratuit, autant en profiter ! Les contrôles périodiques sont courants et réguliers pour les collectivités, donc pas de surprise de voir revenir les vérificateurs au bout de dix ans. Nous nous sommes bien évidemment montrés constructifs, mettant à leur disposition l'ensemble des documents demandés, et leur rendant en outre accessibles tous les services de la Ville.

Effectué par des professionnels extérieurs, cet audit nous invite à nous placer hors du champ des habitudes. Les textes et lois en matière de gestion et d'administration sont complexes et font l'objet d'incessantes évolutions. Faire ce pas de côté et repositionner le curseur périodiquement est à mon sens essentiel dans notre mission de service public.

“

Nous avons abordé ce contrôle comme un audit au service de notre amélioration continue

”

Au cœur du contrôle

Ce nouveau contrôle de la Chambre régionale des comptes est d'abord l'occasion de faire un point sur le suivi et la mise en œuvre du précédent contrôle ayant porté sur les exercices 2003 à 2008, lequel avait pointé, pour rappel, l'absence de plan pluriannuel d'investissement, des carences dans la vérifications des régies, ainsi que la progression importante des charges de fonctionnement, notamment en matière de recrutement, la faiblesse de la capacité d'autofinancement, et enfin la gestion

délicate et risquée des emprunts structurés. Le contrôle se traduit ensuite par des investigations dans les différents sujets qui en délimitent le périmètre, à savoir la commande publique, la comptabilité et les finances, ainsi que la gestion des ressources humaines, qui constituent finalement des thèmes que l'on pourrait qualifier de traditionnels ou récurrents. L'éclairage public fait quant à lui l'objet d'un zoom particulier, en écho à la consigne donnée par la Cour des comptes aux

Chambres régionales (enquête nationale 2019), et le choix, fait par Sassenage en 2012, de mettre en place un PPP (partenariat public privé) a certainement contribué aussi à aiguïser la curiosité des vérificateurs ! Comme ce qui a été fait en conseil municipal le 14 septembre dernier, nous vous proposons de revenir de façon synthétique sur les grandes lignes à retenir de ce contrôle, point par point...

Commande publique

- Analyser les besoins des services
- Mettre en place une nomenclature des achats
- Fiabiliser le suivi des marchés

Dans ses conclusions définitives en matière de commande publique, la Chambre régionale des comptes estime que la gestion des marchés publics doit être améliorée, considérant que la dispersion de l'organisation de la commande publique nuit à la cohérence de sa gestion.

Et de préconiser alors une centralisation en vue d'une meilleure définition des besoins, le plus en amont possible, ainsi qu'un renforcement de la sécurité juridique des procédures, et une optimisation des coûts par d'éventuelles économies d'échelle.

SEP. Aviez-vous en tête ces axes d'amélioration pointés par la Chambre pour optimiser la commande publique ?

M. le Maire. La bonne gestion de la commande publique passe par la formation des personnels dédiés, ainsi que par une collaboration plus étroite, au sein de la Ville, entre les services Commande publique et Finances. En ce sens, nous étudions actuellement différentes hypothèses pour les rapprocher physiquement, et pour mettre également en place un suivi plus rigoureux de l'évolution des textes réglementaires en matière d'achat public.

.../...

Fiabilité des comptes

- Débat d'orientations budgétaires : amélioration notable depuis 2016, et plus particulièrement pour l'exercice 2018
- Mettre en ligne les informations budgétaires
- Compléter les annexes du compte administratif
- Améliorer la procédure d'engagement des dépenses
- Trop d'immobilisations en cours, et beaucoup de « reste à réaliser »
- Erreur dans l'inventaire du patrimoine, intervenue suite au transfert de la compétence Voiries à Grenoble-Alpes Métropole
- Provisions faites exclusivement pour Dexia
- Mauvaise évaluation des travaux effectués en régie

SEP. Au sujet de la fiabilité des comptes, vous avez mentionné, le 14 septembre, qu'un certain nombre de mesures étaient déjà effectives, rendant finalement caduques quelques-unes des conclusions de la Chambre (NDLR : mise en ligne des informations budgétaires, annexes du CA complétées...). Vous avez aussi rectifié la conclusion de la Chambre, selon laquelle la Ville ne ferait des provisions que pour Dexia, et précisé également que l'évaluation des travaux en régie avait été affinée dès 2019.

Est-ce à dire que la lecture de ce rapport appelle du recul ?

M. le Maire. Avant même que ne soient rendues publiques les conclusions définitives de la CRC, conformément à la procédure, nous avons rencontré la magistrate qui a piloté notre contrôle, et avons engagé avec la directrice générale des services, là où c'était possible, toutes les mesures correctives pouvant être mises en place sans avoir à dévoiler la teneur du rapport définitif, là encore dans un souci de strict respect de la procédure. A ce jour, nous avons totalement analysé les recommandations, et nous n'avons donc pas perdu de temps pour leur mise en œuvre.

Ce qu'il est important de souligner, c'est que la CRC n'a détecté aucune malversation, aucune anomalie majeure. Les améliorations à apporter n'ont donc rien de compliqué !

Analyse financière

- Des soldes d'épargne très variables sur la période contrôlée (situation induite par des événements exceptionnels comme les contentieux gendarmerie, Dexia...)
- Produit de la fiscalité : des bases dynamiques mais un levier des taux limité
- Rien à signaler du côté des recettes des services et du Domaine
- Des recettes institutionnelles quasi inexistantes (dotation globale de fonctionnement)
- Des transferts de compétences sous-financés
- Des charges de fonctionnement rationalisées, mais des marges de manœuvre subsistent
- Subventions : valoriser l'aide en nature apportée aux associations
- Des dépenses d'investissement
- Obsolescence du parc automobile (un enjeu financier important notamment avec zone faibles émissions)
- Une trésorerie supérieure à trois mois de charges courantes
- Dette :
 - Investigations de la Chambre régionale des comptes exclusivement sur les emprunts structurés
 - Rappel des réserves exprimées dans le rapport définitif du précédent contrôle effectué sur la période 2003-2008
 - Réduction du coût de la dette et reconstitution de la capacité

d'investissement non-atteintes en l'absence de sécurisation de la dette structurée

- Absence de stratégie en matière de gestion de la dette : invitation à définir une politique de taux dans l'éventualité d'un recours à l'emprunt

La Chambre régionale des comptes pointe les faibles marges de manœuvre de la Ville, liées notamment au fait que son équilibre financier dépend de l'évolution de la charge de la dette et des ressources propres (fiscales, produits des services...).

SEP. L'analyse financière ne fait l'objet d'aucune recommandation de la Chambre régionale des comptes. C'est assurément une satisfaction pour Sassenage. Vous en contentez-vous ou, malgré l'absence d'observations, avez-vous identifié des leviers d'amélioration, et le cas échéant, lesquels ?

M. le Maire. C'est effectivement une satisfaction parce que l'éclairage public a effectivement été l'élément « décortiqué » en priorité et à fond par la CRC, mais aussi parce que c'est une confirmation de nos engagements et de notre bonne gestion. Nos finances sont saines. Un euro payé par le contribuable est un euro rendu en service. Il y a toujours des pistes d'amélioration, comme encore réduire les gaspillages en énergie et aller fouiller dans la « brocante » des aides publiques pour soutenir nos investissements. Aujourd'hui je dirais que nous sommes efficaces à 90 %, avec donc encore une petite marge de progrès.

En conclusion(s)

Cinq recommandations

Commande publique

1. Mener une définition plus fine des besoins et d'une nomenclature des achats, et améliorer le suivi des marchés

Ressources humaines

2. Réviser la liste des bénéficiaires de la NBI (nouvelle bonification indiciaire)
3. Réexaminer le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en régularisant toutes les composantes du régime indemnitaire

4. Veiller à la stricte application de la durée réglementaire annuelle du temps de travail, soit 1607 heures

5. Clarifier la situation des agents exerçant des fonctions se rapportant à des missions de cabinet

Des points à saluer

- La qualité du PPP éclairage public (partenariat public privé)
- Pas d'élément répréhensible
- Des recommandations qui peuvent nous aider pour une meilleure organisation et un meilleur service rendu aux usagers
- Des efforts notables depuis 2016

Des points de vigilance

- Des actions qui restent encore nombreuses à mener en matière de ressources humaines, avec des conséquences incertaines
- Les faibles marges de manœuvre de la Ville

Ressources humaines

- Baisse des effectifs sur la période contrôlée
- Des conditions d'avancement favorables
- NBI (nouvelle bonification indiciaire) induite dans 30 % des cas (14/45)
- Une réforme incomplète du régime indemnitaire
- Un complément de rémunération (13^{ème} mois) devenu irrégulier du fait de deux délibérations postérieures à 1984
- Un absentéisme soutenu en 2014 et 2015, et des règles peu probantes sanctionnant l'absentéisme de courte durée (retenue sur régime indemnitaire)
- Heures supplémentaires : délibérations à revoir (liste des fonctions éligibles) et absence de dispositif de contrôle
- Prestations sociales : convention d'objectifs et délibération à prévoir avec Sass'Partage (association d'œuvres sociales du personnel)
- Un temps de travail annuel de 1593 heures (contre les 1607 heures réglementaires), du fait notamment de l'octroi de ponts
- Temps de travail des ETAPS (éducateurs sportifs) et MNS (maîtres nageurs) à clarifier
- Des congés à décompter en jours (actuellement en heures), et des jours de fractionnement non-proratisables pour un temps non complet

- Des autorisations d'absences pour événements familiaux plus favorables que l'Etat
- Rien à signaler sur le Compte Epargne Temps
- Véhicules de service : une délibération à prévoir. Aucune anomalie observée concernant les cartes d'essence
- Pas de cabinet formel, mais deux agents dont les missions peuvent s'apparenter à des fonctions de cabinet : délibérer pour créer un cabinet ou redéfinir les missions des agents concernés.

SEP. Dès lors qu'il s'agit d'humain, d'acquis sociaux, quelques « chantiers » importants et assurément sensibles se profilent pour la Ville. Comment avez-vous prévu de les aborder ?

M. le Maire. C'est un travail de fond et d'échange avec les agents, leurs représentants, la direction et le service Ressources humaines. Il n'est nullement question de revenir sur les acquis sociaux, lesquels sont effectivement larges à Sassenage, comme la CRC n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner.

Mais nous estimons que la majorité des agents communaux le méritent bien. Nous devons cependant trouver ensemble les solutions qu'appellent les recommandations de la CRC, notamment pour légaliser les procédures des congés et des primes.

Eclairage public

- Un suivi rigoureux de la procédure du PPP (partenariat public privé)
- Un recours justifié au PPP (partenariat public privé)
- Un équilibre économique finalement plus favorable que les prévisions du cahier des charges

SEP. Finalement, ce rapport définitif est globalement flatteur pour la Ville, et l'éclairage public apparaît comme un point particulièrement positif. Une (bonne) surprise ?

M. le Maire. La Délégation de Service Public que nous avons confiée à une société privée il y a quelques années a été largement et régulièrement décriée par nos opposants. Même les services de l'Etat émettaient des réserves. Pourtant nous avons économisé plus de 40 % d'énergie, et Sassenage dispose désormais d'un parc strictement conforme aux normes de sécurité en vigueur. Nous avons bien fait de persister, dans l'intérêt des contribuables, et au service de la qualité de ce service. L'éclairage public ayant en outre été mon activité professionnelle, j'aurais été pleinement responsable en cas d'accident. Je n'aurais jamais pu invoquer la méconnaissance des lois et règlements en la matière, et plus largement, compte tenu du risque potentiel, toute négligence était inconcevable pour moi. D'ailleurs, les communes dont l'installation d'éclairage public est conforme aux normes sont extrêmement rares, car à quelques rares exceptions près, tant que l'éclairage fonctionne, peu d'élus se posent finalement de questions sur la sécurité électrique. Bref, le rapport de la CRC confirme que nous avons fait le bon choix, et salue les résultats obtenus.

Et après ?

Un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives au conseil municipal, soit le 14 septembre 2021, la Ville devra présenter les actions qu'elle aura entreprises à la suite des cinq recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes. Elle sera tout autant tenue d'expliquer les raisons pour lesquelles elle n'aurait pas engagé certaines mesures, dans un souci de suivi et de bonne gestion.

SEP. En proportion, vous attendiez-vous à ce que les ressources humaines pèsent à ce point dans les recommandations définitives de la Chambre (quatre des cinq recommandations formulées) ?

M. le Maire. Non mais je le dis depuis longtemps. Le statut des fonctionnaires territoriaux est d'une complexité disproportionnée. D'ailleurs je le dis comme je le pense, nos technocrates ont complexifié ce statut pour n'être maîtrisé que par certains experts d'un cercle très fermé.

Et pourquoi ne pas envisager un seul statut des travailleurs ? Que l'on travaille

dans le privé, comme dans la fonction publique territoriale ou d'Etat, les règles devraient de nos jours être les mêmes. C'est une question d'égalité des conditions sociales et humaines.

SEP. Pour conclure, d'un point de vue plus global, que retenir-vous de ce contrôle, sur le fond comme sur la forme, dans la durée des investigations, comme dans son résultat final ?

M. le Maire. Je dirais : pas d'illégalité relevée dans notre gestion, des recommandations qui n'appellent pas de difficulté particulière dans leur mise en œuvre... C'est donc une fierté que je partage avec les agents et les élus qui ont œuvré à mes côtés sur la période 2013-2018 qui faisait l'objet de ce contrôle. Je regrette en revanche que dans le rapport final, certaines erreurs manifestes persistent, et que certains de nos arguments en défense n'aient pas été intégrés, notamment sur la question des personnels du cabinet, puisqu'il n'existe pas de cabinet à Sassenage. Il s'agit d'une erreur d'affichage, déjà rectifiée. Globalement, ce rapport constitue un précieux tableau de bord qui confirme que nous sommes sur le bon chemin. Continuons. C'est ensemble que nous réussissons.

Un bilan estival satisfaisant

Dans le contexte très particulier de la crise sanitaire, les animations communales et l'activité touristique de cet été ont finalement plutôt bien résisté...

Les Cuves

La saison estivale a été exceptionnelle à bien des égards ! Contre toute attente, malgré deux mois d'une organisation rigoureuse et contraignante pour à la fois contenter toutes les personnes souhaitant visiter la grotte, et respecter les mesures restrictives liées à la Covid (port du masque obligatoire, respect de la distanciation physique, nombre limité de personnes par visite...), le nombre d'entrées a rarement été aussi élevé, surtout en août (+ 22, 83 % par rapport à 2019). Des visites en dehors des horaires prévus ont même été réalisées afin de ne pas engendrer trop de déception aux personnes s'étant déplacées et ayant parfois attendu plus de deux heures sur place avant de pouvoir découvrir la grotte ! Jamais, sur les dix dernières années, un tel engouement pour ce joyau du patrimoine naturel communal n'avait été constaté ! Le contexte sanitaire ayant obligé les Français(es) à changer leurs plans en matière

de vacances estivales, ils en ont profité pour faire du tourisme local. Et si on comptabilise quelques touristes européens — en minorité —, ce sont surtout des Isérois et des touristes régionaux hors département (30 %) qui ont (re)découvert les Cuves. Mais comme toute médaille a son revers, il faut aussi noter que la surfréquentation du site a engendré des débordements en matière de propreté urbaine ou de comportements. (en moyenne 10 sacs poubelle de 50 litres ramassés par jour). Pour le reste, les passages réguliers de médiateurs sociaux, de la police municipale et de la gendarmerie ont permis de prévenir et de contenir certains débordements.

En bref :

133 entrées pour le week-end d'ouverture les 27 et 28 juin
2 671 entrées en juillet (+ 6,37 %)
4 503 entrées en août (+22, 83 %)



La piscine

La piscine a subi une forte baisse de sa fréquentation estivale (près de 30 % sur les mois de juillet et août). Les contraintes liées à la Covid ont semble-t-il refroidi les nageurs et baigneurs de tous âges (nombre limité de personnes présentes simultanément, pas d'accès aux vestiaires individuels, pas de prêt de matériel...).

En bref :

11 660 entrées en juillet
1 498 en août
Soit **3 158** entrées sur l'été (4 497 en 2019)
69 personnes par jour en moyenne sur l'été

L'Espace Familles

Les mesures sanitaires en vigueur cet été ont quelque peu bousculé les habitudes estivales de l'Espace Familles, lequel a néanmoins innové en proposant plusieurs rendez-vous en extérieur : des histoires et comptines au pied de l'arbre pour les tout-petits au parc Notre-Dame, dont une séance en partenariat avec la médiathèque, des jeux et parcours ludiques pour les plus grands dans les parcs de l'Ovalie, Sasso Marconi et Messkirch, des activités manuelles et échanges conviviaux à l'ombre du gros platane du CCAS... Ce sont finalement un peu plus de 150 Sassenageois(es) qui ont participé à ces animations, par petits groupes et dans le respect des consignes sanitaires.



Les centres de loisirs

Si le centre multisports n'a pas fonctionné cet été, les centres de loisirs, enfance et Évasion ont quant à eux accueilli 432 enfants de 3 à 17 ans. Un questionnaire avait été envoyé aux parents en mai pour les consulter sur leurs besoins estivaux afin d'adapter l'offre, et ainsi de ne laisser aucun parent sans solution. Si au moment du sondage, 50 % d'entre eux avaient exprimé la nécessité de faire garder leur enfant, ils ont finalement été beaucoup plus nombreux à recourir à ce service cet été. Ce sont donc trois centres, et non deux, qui ont finalement ouvert cet été. Le centre Évasion (11-17 ans) n'a quant à lui pas fait recette puisque la fréquentation en juillet et en août a été très faible.



La médiathèque l'Ellipse

Dès la sortie du confinement, la médiathèque l'Ellipse a pratiqué le « Prêt à emporter », suivi d'une réouverture progressive visant à limiter le nombre de personnes sur place. Le 1^{er} juillet elle rouvrait ses portes normalement, mais dans le respect des gestes barrières.

L'ensemble des médiathèques sur le territoire français a subi une baisse drastique de la fréquentation estivale, et Sassenage n'a pas fait exception, malgré toutes les précautions prises pour garantir une sécurité maximale au public (strict respect des gestes barrières, « huitaine » observée pour tous les retours de documents, désinfection rigoureuse). Cet été, la médiathèque a été fermée quinze jours au lieu de trois semaines (seule fermeture annuelle) afin d'offrir aux usagers la possibilité d'emprunter plus de documents.

Comme chaque année durant l'été, dès le 1^{er} juillet, la durée d'emprunt des documents a été prolongée automatiquement jusqu'au 31 août pour accorder plus de souplesse et pour préserver le plaisir de lire des usagers.

Trois animations en extérieur (lecture jeune public au parc Notre-Dame en collaboration avec l'Espace Familles, et deux CroQ'Été à l'Ovalie) ont en outre été proposées cet été, rassemblant 60 personnes, toujours dans le strict respect des consignes sanitaires.



En bref :

Depuis le 1^{er} septembre, l'accès à la médiathèque a été rendu gratuit, une mesure qui a semble-t-il incité les Sassenageois(es) à renouveler leur adhésion ou à s'inscrire pour la première fois. Nouvelles adhésions en septembre 2020 : **+ 296 %** par rapport à septembre 2019 (127 contre 32)

Les réabonnements en septembre 2020 : **+ 146 %** par rapport à septembre 2019 (185 contre 75)

Forte affluence et nécessaires cadrages

Cet été, contexte sanitaire oblige, les distances se sont raccourcies pour les départs en vacances, valant aux sites touristiques de proximité d'être pris d'assaut. La grotte les Cuves n'a pas échappé à cette tendance, ni d'ailleurs le coin de fraîcheur tant prisé que constitue le Furon...

La grotte a effectivement largement fait le plein de visiteurs, et ses alentours ont aussi connu une forte affluence. Une perspective que la Ville avait anticipée en recourant aux services de deux médiateurs sociaux, pour renforcer la proximité et assurer une présence de terrain réactive, en complément de la surveillance assurée par la police municipale et la gendarmerie nationale.

Une mission à la croisée des chemins, entre action sociale, sécurité publique, prévention et cadre de vie puisqu'en cas d'incivilités, de comportements inappropriés, de nuisances et autres regroupements bruyants, les médiateurs assurent le service (sensibilisation, rappel des règles de bien vivre ensemble...).

Au service du bien vivre ensemble...

Par ailleurs, deux arrêtés municipaux ont été pris cet été pour cadrer certaines pratiques observées sur le terrain : le premier proscriit la manipulation et la consommation de narguilé ou chicha sur le domaine public, ainsi que les attroupements de personnes induits autour de ces produits, tandis que le second interdit de « tomber la chemise » !

« C'est un fait nouveau, mais cet été a effectivement été marqué par la multiplication de désordres liés aux rassemblements de fumeurs de narguilé et chicha, avec ce que cela implique comme nuisances (tranquillité, salubrité et santé publiques), explique le maire, Christian Coigné. Les sites où ont été constatés ces rassemblements sont fréquentés par des familles. Nous sommes en outre attentifs au fait que ces produits ont la cote auprès des plus jeunes, de par leur parfum et leur côté dit « récréatif ».

Autant de paramètres qui nous ont convaincus de la nécessité de prendre cet arrêté d'interdiction, à la fois préventif et répressif, qui s'est appliqué dans les parcs et jardins, le long des berges du Furon, sur le site des Cuves (du Pré des Cuves au parking Pierre Dalloz), du 1^{er} avril au 30 septembre.»

Un second arrêté municipal est venu interdire dans les parcs et jardins communaux (à l'exception de la piscine municipale), du 1^{er} mai au 30 septembre, une autre pratique qui a aussi gagné du terrain cet été sur le domaine public : la promenade torse nu.

Toute infraction à l'un ou l'autre de ces arrêtés a valu au contrevenant une amende prévue pour les contraventions de première classe (35 €).

Enfin, on notera un point noir malgré les dispositions prises pour répondre à cette affluence estivale : au niveau des Cuves et du Pré des Cuves principalement, les poubelles ont souvent débordé, au sens propre comme au sens figuré, entre déchets au pied des containers déjà bien pleins, et autres dépôts sauvages. Ou quand la préservation du cadre de vie est certes une question de containers, mais aussi l'affaire de tous...

Sensibiliser plutôt que punir

Depuis la prise des arrêtés municipaux – interdiction des chichas (arrêté municipal du 11/08/2020) et interdiction de se promener torse nu (arrêté municipal du 13/08/2020) –, la police municipale a opté pour une stratégie d'information et de sensibilisation, plutôt que de répression afin d'expliquer la prise de ces arrêtés sur le terrain, et de faire respecter la réglementation.

Une méthode qui a semble-t-il porté ses fruits puisque, depuis la prise de ces arrêtés, seuls des avertissements ont été adressés aux contrevenants (cinq à des utilisateurs de chicha, et quinze à des jeunes s'étant promenés torse nu en ville). Aucune récidive n'a été constatée.



Le marché du Bourg a quatre ans !

En ce contexte si particulier de Covid, il n'y a malheureusement pas eu de célébration, mais le marché du Bourg a bel et bien fêté ses quatre années d'existence en septembre 2020 !

Retour sur la genèse de ce projet qui, au fil du temps, a trouvé son public, et contribué chaque semaine à redynamiser le Bourg.

Ce n'est un secret pour personne : si historiquement le Bourg de Sassenage était très « prisé », il a connu, il y a quelques années une baisse de fréquentation due notamment au développement des moyennes et grandes surfaces, et du changement de sens de circulation, s'est fait ressentir sur la dynamique commerciale du Bourg.

C'est dans le but de revitaliser le centre Bourg que la Ville a œuvré pour la mise en place d'un marché, afin de renforcer son attractivité et son dynamisme, tout en complétant et en diversifiant l'offre commerciale dans le secteur.

Un projet concerté

En amont, et afin de voir si le besoin était réel, les Sassenageois ont été consultés sur ce projet de création du marché, notamment, par le biais d'un questionnaire largement diffusé. Et le résultat est tombé comme un plébiscite incontestable : 99 % des personnes sondées se sont prononcées favorablement à la création d'un marché dans le centre Bourg le dimanche matin.

La dénomination du « marché du Bourg » a d'ailleurs été retenue grâce à cette consultation.

Comme l'explique Jean-Pierre Serrailier, adjoint délégué à l'urbanisme, au commerce et à l'artisanat : « L'attente des habitants était forte. Ils pourraient alors bénéficier, à travers la création d'un marché, d'une offre alimentaire de proximité complémentaire à celle déjà existante le vendredi matin au marché des Glériates. Les commerçants sédentaires et non sédentaires de la commune ont été informés de cette démarche, et les commerçants du Bourg ont été invités à prendre part et à s'investir dans ce projet. Et ce n'est qu'après la consultation des organisations professionnelles concernées, et l'avis favorable rendu par le Syndicat des commerçants non sédentaires de l'Isère, que le marché du Bourg a vu le jour ».

Un rendez-vous hebdomadaire apprécié

Pour son inauguration, dimanche 11 septembre 2016, neuf commerçants non sédentaires (boucherie, fruits et légumes, fromages, escargots, plats cuisinés, miels et épices, plantes aromatiques, produits bio...) avaient répondu présent pour le grand plaisir de la clientèle du marché du Bourg, plutôt familiale et composée d'actifs qui ne peuvent généralement pas fréquenter

celui du vendredi matin. Très vite, d'autres professionnels commercialisant principalement des produits alimentaires régionaux et/ou bio les ont rejoints, portant aujourd'hui l'offre à une vingtaine d'étals.

De nombreuses animations (musicale, autour du tri des déchets, mini-ferme, école de cirque, distribution de roses, viennoiseries, papillotes, crêpes, churros...) ont également été organisées chaque premier dimanche du mois depuis sa création, lui permettant ainsi de garder toute son attractivité et de créer une bonne dynamique, tant auprès des commerçants que de la population.

L'avenir du marché

Et Jean-Pierre Serrailier de compléter : « Après quatre années de fonctionnement, et le recul nécessaire, nous pouvons dire aujourd'hui que ce marché est bien installé. En effet, beaucoup de Sassenageois(es), mais aussi des habitant(e)s de communes voisines, se retrouvent chaque dimanche autour des bons produits proposés par les producteurs et commerçants du marché, et ceux du Bourg. Mais ce dont nous sommes les plus fiers, c'est que le lien social, qui avait progressivement disparu du village depuis plusieurs décennies, est enfin retrouvé. Nous avons maintenant l'ambition de développer ce marché du Bourg en augmentant son périmètre et en y ajoutant d'autres commerçants alimentaires rigoureusement sélectionnés, ainsi que des artisans d'art chaque premier dimanche du mois. Les animations se poursuivront aussi régulièrement. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater que la réussite de ce marché a largement contribué à l'installation de nouveaux commerçants sédentaires dans le village qui a retrouvé son dynamisme commercial d'antan. Actuellement, et c'est le revers — positif — de la médaille, nous sommes sollicités régulièrement par de nouveaux commerçants en vue de leurs projets d'installations dans le Bourg, mais malheureusement les locaux disponibles se raréfient. J'en profite donc, à travers ce Sassenage en pages, pour inviter tous les propriétaires de locaux commerciaux désireux de les remettre en location à se faire connaître auprès du service économie de la Ville ! ».

En quelques mots donc, et pour conclure : longue vie au marché du Bourg !

INFOS : SERVICE ÉCONOMIE, 04 76 26 96 55
OU ECONOMIE@SASSENAGE.FR.

Actuellement, vous pouvez retrouver sur le marché du Bourg, en offre permanente : tourtons, pains/viennoiseries, fromagerie, pâtisserie, biscuiterie, apiculture, fruits et légumes, boucherie, plats cuisinés, produits régionaux ; et occasionnelle : ostréiculteur, thé, pâtisserie, olives, sculpture bois, poterie, fleuriste.

212 Fahreneith : coiffure, beauté et bien-être

Le 19 septembre dernier, Thi-Chinh Amico inaugurait son salon 212 Fahreneith avenue de Romans, au centre commercial des Glériates, à côté du cabinet de kinésithérapie : « *Nous aurions dû ouvrir plus tôt mais la crise sanitaire nous a fait prendre quatre mois de retard dans les travaux, et donc dans l'aménagement du salon. Mais fin septembre, nous avons enfin pu accueillir nos premiers clients, nous avions tellement hâte !* », précise Thi-Chinh Amico, enthousiaste.

Forte de ses vingt années d'expérience en tant que manager dans un salon de coiffure à Saint-Egrève, Thi-Chinh Amico rêvait de sauter le pas et d'avoir son propre salon « *pour enfin concrétiser le projet de toute une vie de travail* ». Alors, avec son mari Charles, sassenageois depuis toujours, ils ont imaginé et aménagé un lieu « *tout-en-un* » dédié à la coiffure, à la beauté, à la détente et au bien-être. Sur deux étages, dans une ambiance moderne et design, Thi-Chinh Amico et son équipe⁽¹⁾ proposent de multiples services : coiffure mixte homme, femme, enfant — un espace leur est aussi dédié pour les occuper pendant que leurs parents se font chouchouter —, esthétique (épilation, massages, soins du corps et du visage), maquillage (cours



d'auto-maquillage, mariée...) et microblading (maquillage permanent), onglerie, spa et sauna, avec d'ailleurs la possibilité de privatiser cet espace pour passer un bon moment en famille ou entre ami(e)s jusqu'à six personnes...

Une boutique de produits professionnels et d'accessoires, ainsi qu'un coin « *idées cadeaux* » avec notamment des bijoux ont également été mis en place dans le salon. Alors, avec ou sans rendez-vous, l'équipe de 212 Fahreneith vous attend, impatiente de vous faire découvrir ses installations, ses divers talents et l'ambiance de son salon.

(1) Sur la photo, de gauche à droite : Robert, Zoé (esthéticienne), Thi-Chinh et Florence.

INFOS : 212 FAHRENEITH, AVENUE DE ROMANS, CENTRE COMMERCIAL LES GLÉRIATES, OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H, ET LE SAMEDI DE 8H30 À 18H30. PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE VIA 212FAHRENEITH.FR OU PAR TÉLÉPHONE : 04 56 24 23 41. MAIL : 212FAHRENEITH@GMAIL.COM ET FACEBOOK : 212-FAHRENEITH (ATTENTION, PAS DE PRISE DE RDV PAR MAIL ET VIA FACEBOOK).

Primeur — presque — à domicile

Si vous êtes accros aux fruits et légumes frais, sachez que vous pouvez vous faire livrer des paniers de fruits et légumes, et autres délicieux produits locaux, chaque vendredi entre 18h et 18h30 sur le parking de l'école du Hameau du Château. En effet, Loïc Primeur, dont l'un des gérants est sassenageois, propose ce service aux particuliers. L'idée est née durant le confinement pour la petite entreprise qui fournissait jusqu'alors exclusivement les restaurants gastronomiques, et face à l'engouement rencontré, l'activité à destination des particuliers a finalement été poursuivie !

Les fruits et légumes sont tous issus directement des producteurs avec lesquels travaille cette entreprise, en circuit court. Principalement situés dans la Drôme et travaillant « *naturellement* », ils sont pour la plupart certifiés bio. Les produits exotiques et les agrumes sont quant à eux majoritairement issus d'une agriculture raisonnée.

La composition des paniers est communiquée par mail aux personnes inscrites sur la liste de diffusion le dimanche soir et via la page Facebook de l'entreprise le lundi matin. La commande doit alors être passée avant le mercredi midi. Trois paniers — légumes, fruits, mixte : fruits et légumes — sont proposés à la vente au tarif de 20 €. Différents packs de jus de fruits, de miels ou des fromages peuvent aussi compléter l'offre. Enfin, la commande est à régler en espèces ou par chèque à réception.

INFOS ET INSCRIPTIONS : LOICPRIMEUR@ORANGE.FR OU FACEBOOK : FACEBOOK.COM/LOICPRIMEUR.

L'Olivier de Marius : du soleil dans vos assiettes

Il y a un peu plus d'un an, Romain La Rizza se lançait dans l'entreprenariat et créait L'Olivier de Marius, un commerce ambulant de vente d'olives au détail sur les marchés. Et s'il était, jusqu'à il y a quelques mois, connu des clients du marché des Glériates pour y être présent un vendredi sur deux (en alternance avec le marché de Voreppe), les amateurs d'olives sont ravis de le retrouver également sur le marché du Bourg, deux fois par mois (en alternance avec le marché de l'Île Verte à Grenoble) depuis la fin du confinement. Au menu, l'un des produits phares des apéritifs estivaux et même hivernaux : l'olive. Et il y en a pour tous les goûts, et de toutes les variétés : olive française, marocaine,

espagnole, péruvienne, et bien sûr, pour les puristes, l'olive de Nyons AOP que Romain La Rizza va chercher lui-même à la source, chez un agriculteur près de Nyons. Les connaisseurs trouveront aussi sur son stand plusieurs variétés de tapenades, des fruits secs et bien sûr, de l'huile d'olive de Nyons. Pour connaître ses dates de présence à Sassenage et, être sûr(e) de ne pas rater l'opportunité de goûter ses produits, n'hésitez pas à le contacter !

INFOS : L'OLIVIER DE MARIUS, ROMAIN LA RIZZA, 06 48 20 51 04 OU LR.ROMAIN85@GMAIL.COM.

Sous le pont du Furon...

Le pont du Furon, situé sur l'avenue de Valence, a fait l'objet de sondages afin de s'assurer de son bon « état de santé ». C'est principalement à l'aide d'une nacelle négative⁽¹⁾ que les investigations ont pu être réalisées. Pour ce faire, un alternat de circulation a dû être mis en place sur l'avenue de Valence, au niveau du pont ; une des deux voies étant en effet occupée par l'engin de 9h à 16h, et ce pendant quatre jours, au début du mois d'octobre. Ces sondages ont généré d'importants ralentissements mais il faut bien reconnaître que la surveillance du pont est particulièrement importante pour la sécurité des usagers qui empruntent cet ouvrage, principal axe nord-sud.

(1) Une nacelle négative est un engin conçu pour travailler sous le niveau du sol. Elle est également très souvent utilisée pour les travaux concernant les ponts.



Ramassage d'encombrants

On ne le dira jamais assez : pour vous débarrasser de votre électroménager défaillant, mais aussi de piles qui ne fonctionnent plus, de déchets de chantier ou de végétaux, ainsi que de bouteilles de gaz, d'écrans d'ordinateur, de téléviseurs ou d'huiles de vidange, vous devez obligatoirement vous rendre à la déchetterie. Toutefois, dans certains cas bien précis, la Ville offre un service d'enlèvement d'objets d'ameublement et d'électroménager lourd à ceux pour qui il est difficile de se rendre à la déchetterie. Il s'agit des personnes âgées ou dépendantes, ainsi que celles porteuses d'un handicap, et ne disposant pas de moyen de locomotion. Ces Sassenageois-là — et seulement eux — ont la possibilité d'appeler les services techniques afin de prendre rendez-vous pour l'enlèvement de ces encombrants. Seule contrainte, déposer le matériel la veille du rendez-vous en bordure de propriété.

Au fil du temps, les sollicitations ont été de plus en plus nombreuses pour aboutir aujourd'hui à des appels de copropriétés qui demandent une intervention des agents de la Ville, prétendant n'avoir « pas grand-chose » à débarrasser, et qui finalement vident des caves inoccupées mais pleines à craquer, et abandonnent le tout en lisière de bâtiment. Sans parler des mauvaises habitudes prises pendant le confinement, lorsque les

déchetteries étaient fermées et que bon nombre d'habitants se débarrassaient de ce dont ils ne voulaient plus par de simples dépôts dans la rue.

En bref, un service qui pourrait tout bonnement être remis en cause du fait de l'abus de certains riverains : depuis le mois de septembre, des passages sont nécessaires tous les mercredis, et les allers-retours pour vider les camions à fort tonnage sont de plus en plus nombreux.



Travaux d'entretien de chaussées

Le mois d'octobre a été propice aux travaux de chaussée. En effet, plusieurs rues ont été totalement ou partiellement refaites : citons une partie de la rue Pierre Dalloz, au carrefour avec l'impasse Paul Corbin, qui a fait l'objet d'une réfection partielle de chaussée.

Les travaux commandités par Grenoble-Alpes Métropole, qui ont eu lieu au début du mois d'octobre, ont duré près d'une semaine, et ont nécessité la mise en place d'une circulation alternée au niveau des travaux.

Dans la plaine, le chemin des Marronniers dans sa partie comprise entre le rond-point Jean Moulin et la rue des Blondes, a également fait peau neuve. Des aménagements cycles et piétons ont vu le jour dans le but d'une circulation apaisée. Enfin, les avenues des Buissières et de la Falaise ont retrouvé leur accessibilité. Dans ce cas, l'impact sur les riverains a pu être important du fait de la réalisation de travaux de nuit pour la pose des enrobés.

Précisons que l'avenue des Buissières a bénéficié d'une capacité de stationnement supplémentaire, et offre à ce jour une meilleure visibilité pour la sortie de la résidence du Parc. Enfin, la sécurité des cyclistes est accrue grâce à des pictogrammes matérialisés au sol.

Ces rues, ponctuellement barrées ou en alternat de circulation pour permettre l'ensemble de ces interventions, ont parfois généré des entraves à la circulation, demeurant toutefois nécessaires pour le bon entretien de ces chaussées.

Stop aux débordants !

Si vous possédez des haies, il est encore temps de penser à les tailler ! La période reste en effet parfaite pour certaines espèces.

C'est par ailleurs une intervention à laquelle vous ne pourrez pas échapper si les végétaux venaient à déborder sur la voirie. Sachez que les contrevenants à cette obligation s'exposent à l'intervention d'une entreprise qui vous facturera ensuite le travail.

Il en va de la sécurité de tous...

Circuler à (au moins) deux !

La première voie en France de covoiturage a ouvert sur l'A480, dans le sens Lyon-Grenoble, il y a maintenant plus d'un mois.

Ainsi, depuis le 30 septembre dernier, lorsque les automobilistes voient apparaître un losange blanc sur fond noir sur les panneaux électroniques depuis la barrière de péage de Voreppe, et ce sur 8,5 km, ils ont pour obligation de laisser la voie de gauche libre.

Seuls sont autorisés à rouler de ce côté les véhicules avec deux occupants ou

plus (y compris de la même famille ou des amis), les taxis (même à vide) et les véhicules à très faible émission ayant une vignette Crit'Air 0 (donc les véhicules 100 % électriques ou hydrogène). Les voitures hybrides en sont quant à elles exclues.

Par ailleurs, cette voie de covoiturage est ouverte aux heures de pointe uniquement, et signifie que la vitesse maximale est limitée à 50 km/h pour l'ensemble des automobilistes.

Crédit : APRR Pamplonouse



ZFE : c'est quoi déjà ?

Les Zones à faibles émissions sont désormais présentes dans plusieurs agglomérations : Paris, Lyon et Grenoble pour les premières, rejointes en 2020 par Aix-Marseille, Montpellier, Nice, Rouen, Strasbourg, Toulon et Toulouse. Autant d'agglomérations dans lesquelles la vignette Crit'Air est nécessaire afin de restreindre progressivement la circulation des véhicules les plus polluants. Rajeunir le parc automobile des véhicules utilitaires légers (VUL) et des poids lourds (PL), encourager les nouvelles mobilités, diminuer les émissions de polluants atmosphériques, et réduire le nombre de personnes exposées à cette pollution sont autant d'enjeux majeurs. Dans l'agglomération grenobloise, 27 villes⁽¹⁾ sont impliquées dans le dispositif de Zone à faibles émissions, piloté par Grenoble-Alpes Métropole, en lien avec l'ensemble des communes. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en 2025, seuls les VUL (tant professionnels que particuliers) et les PL disposant d'une vignette Crit'Air 1 ou Électrique seront autorisés à circuler sur le périmètre défini, hors voies rapides urbaines.

Toutefois, depuis le 2 mai 2019, les VUL et PL non classés ou classés Certificat de qualité de l'air (CQA) 5 ont l'interdiction de rouler dans le périmètre ZFE.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les VUL et PL CQA 4 subissent le même sort. En juillet 2022, ce sera au tour des CQA 3 de venir grossir les rangs puis aux VUL et PL CQA 2, au 1^{er} juillet 2025.

Des aides spécifiques nationales (fiscalité, aides lors de l'achat et de la mise en place de bornes de recharge) et locales permettent aux entreprises de renouveler leur parc automobile.

La vignette Crit'Air joue également un rôle important dans le cas des pics de pollution. Ce dispositif ponctuel concerne cette fois l'ensemble de la Métropole, et détermine quels sont les véhicules autorisés à rouler en cas de pollution atmosphérique avérée.

(1) Bresson, Champ-sur-Drac, Champagnier, Claix, Corenc, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, Le Pont-de-Claix, La Tronche, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Poisat, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Venon, Veurey-Voroize.



Travaux de l'A480

Pendant un mois minimum, les bretelles d'accès à l'A480 (direction Sisteron) au niveau de l'échangeur des Martyrs, tant pour les véhicules qui arrivent de la presqu'île que pour ceux qui viennent de Sassenage/Fontaine via le pont des Martyrs, ont été fermées à la circulation.

Leur réouverture était prévue pour le 5 novembre au matin. Cette date peut toutefois avoir été modifiée en fonction notamment des conditions météorologiques.

Ne disposant pas des informations à l'heure où nous mettons sous presse, n'hésitez pas à consulter le site <https://www.a480rondeau.fr/>.



Conseil municipal 14 septembre 2020

Désignation d'un correspondant défense.

Par courrier en date du 21 juillet 2020, le préfet rappelait l'importance de désigner un correspondant défense, lequel a vocation à être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour toutes les questions de défense, et pour relayer ces mêmes questions auprès du conseil municipal et des habitants, en

les orientant le cas échéant vers les professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat, la réserve militaire... Le conseil municipal désigne Christian Coigné comme correspondant défense de Sassenage.

25 pour, 8 abstentions

Accueil petite enfance et Covid-19.

Conformément au guide ministériel «Covid-19-Mode d'accueil du jeune enfant rentrée 2020», édité le 30 août 2020, et vu le règlement de fonctionnement du multi-accueil les Lucioles validé en préfecture le 25 septembre 2019, il est souhaitable, pour des raisons sanitaires, de compléter le règlement de fonctionnement de la structure comme suit :

pour le retour d'un enfant dont l'accueil a été suspendu, à titre préventif ou suite à un test RT-PCR positif, les parents retourneront, dûment complétée, l'attestation sur l'honneur transmise par le multi-accueil Les Lucioles. Cette attestation sur l'honneur permettra ainsi aux familles de bénéficier d'une déduction des jours d'accueil réservés, dès le premier jour d'absence.

Unanimité

Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux.

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), et que cette instance est présidée de plein droit par le maire pour la durée de son mandat. La CCSPL comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des

représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante. Une liste unique est proposée avec des représentants des deux groupes politiques, et le conseil municipal accepte de voter à main levée.

Suite à ce vote, les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont, pour le collège des élus municipaux, le Maire (Président), ainsi que Jérôme Merle, Daniel D'Olivier Quintas, Jérôme Boetti di Castano, Hervé Madinier, Marie-Frédérique Di Raffaele, Rafaël Laboissière.

Les associations désignées par le conseil municipal à raison d'un représentant par association sont : en matière d'environnement, ENS (Environnement et Nature à Sassenage), « La truite de Sassenage » ; dans le domaine sportif, CNS (Club Natation Sassenage) et USSCT – les Cyclos de Sassenage ; en matière culturelle, Les amis du Château ; pour la protection de la santé et de la famille, Amitié Nature Sassenage.

Unanimité

Conseillers municipaux, qui fait quoi ?

En complément des quatre conseillers municipaux délégués⁽¹⁾ qui vous étaient présentés, comme les adjoints, dans Sassenage en pages n°260 – été 2020, voici la suite des délégations attribuées.

Unanimité

(1) Daniel d'Olivier Quintas, conseiller délégué aux finances et à la prévention ; Hervé Madinier, conseiller délégué au patrimoine, aux bâtiments, aux travaux et aux mobilités ; M'Hamed Benharouga, conseiller délégué aux relations avec le Sird ; Sylvie Genin-Lomier, conseillère déléguée au protocole et au devoir de mémoire, conseillère métropolitaine



Assunta Rosin Bedin
déléguée aux seniors



Gaëlle Nicolas
déléguée à la jeunesse et aux centres de loisirs



Jean-Pierre Ravetto
délégué aux infrastructures sportives



Jean-Philippe Veau
délégué à l'ambroisie et à la lutte contre les espèces invasives



Francette Gierczak
déléguée à la carte scolaire



Benjamin Torelli
délégué à la transition écologique



Roxane Gonzalez
déléguée à la valorisation du patrimoine et à la promotion culturelle



Thierry Masnada
délégué aux mobilités



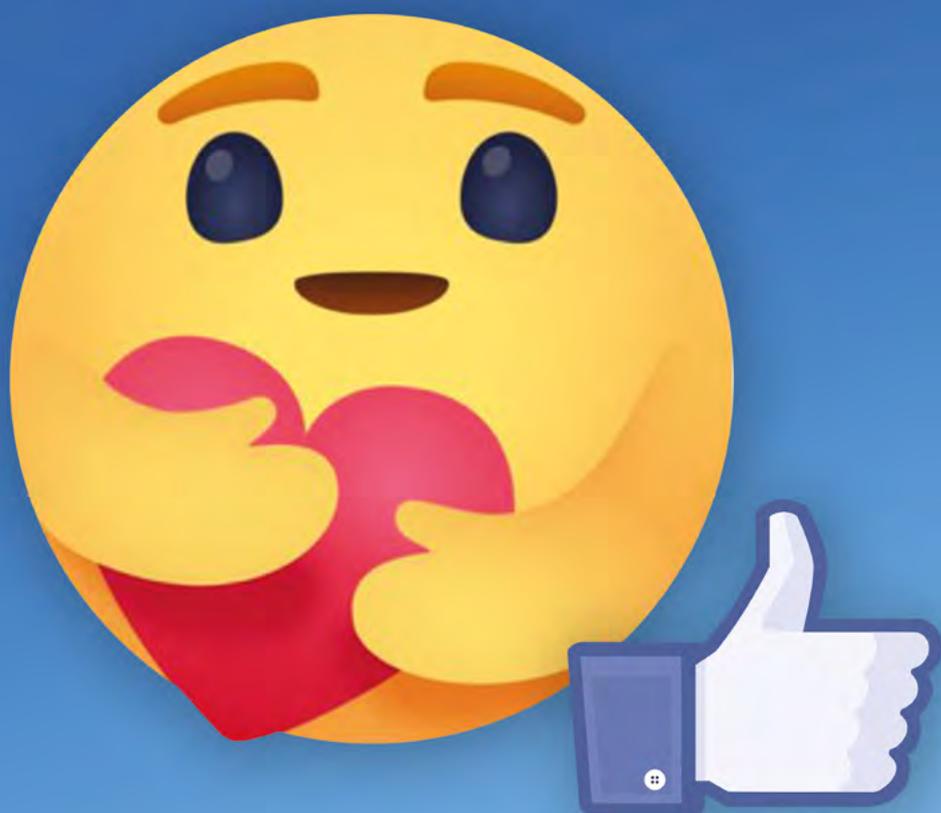
Nathalie Levrat
déléguée à l'urbanisme

Alléger la fiscalité des commerces de proximité

En soutien au commerce de proximité largement éprouvé par la crise exceptionnelle de la Covid, la Ville a décidé, lors du conseil municipal du 14 septembre, de voter à l'unanimité un abattement de 15 % sur le montant de la taxe foncière. En effet, les collectivités ont la possibilité de délibérer pour instituer un abattement compris entre 1 % et 15 % de la base de taxe foncière pour les magasins d'une surface inférieure à 400 m², et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial. En faisant le choix de 15 %, la Ville instaure

ainsi l'abattement maximal autorisé par la loi. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2021, ce dispositif d'abattement fiscal en faveur du commerce de proximité est permanent, à moins de prendre une délibération pour l'abroger. Il vise aussi à rééquilibrer la charge fiscale entre les commerces de centre-ville, souvent pénalisés par la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux, et les grandes surfaces commerciales de zone périphérique.

Plus que jamais,
restons connectés,
et traversons ensemble
le reconfinement !



Retrouvons-nous sur
[@VilleSassenage](#) sur Facebook



Le livre d'une vie

En juin dernier, il participait à son dernier conseil municipal à Sassenage après sept mandats et un engagement politique sans faille de plus de quatre décennies. Il quittait alors ses fonctions de conseiller municipal sous les applaudissements unanimes des élus présents, de toutes sensibilités confondues. Nous parlons bien sûr de Michel Barrionuevo, figure locale bien connue et appréciée des Sassenageois. Mais si nous l'évoquons aujourd'hui, c'est pour présenter son ouvrage autobiographique « Sous la falaise le ciel est rouge ».

En 680 pages, l'auteur autodidacte y dévoile son parcours : son enfance en Algérie, son envie inassouvie d'apprendre alors qu'il a dû arrêter l'école n'étant encore qu'un enfant, son passage chez les moines Franciscains, son service militaire chez les Jésuites, sa vie professionnelle, son engagement politique et syndical, ses fiertés, ses regrets...

Un livre captivant qui permet d'en savoir plus sur cet homme de convictions intègre et passionné qui a, durant de nombreuses années,

fait partie du paysage politique sassenageois, dans la majorité comme dans l'opposition, et toujours animé par l'amour de sa ville Sassenage.

Si vous êtes intéressé(e) et que vous souhaitez acquérir « Sous la falaise le ciel est rouge », vous pouvez commander le livre sur sassenage.net/livre ou via le site thebookedition.com/fr au prix de 26 euros. Une séance de dédicace sera d'ailleurs organisée prochainement à la médiathèque l'Ellipse, quand la situation sanitaire le permettra, dans le respect des gestes barrières et des consignes sanitaires en vigueur.



Le Téléthon autrement

Cette année, il sera sans doute compliqué de célébrer le Téléthon comme à l'accoutumée. Toutefois, rien ne vous empêche de participer en achetant un ou plusieurs porte-clés peluche, mettant à l'honneur deux animaux de la forêt, le hérisson et le hibou. Ils sont en vente dans les quatre pharmacies de Sassenage au prix de 3 euros l'unité. Et par ailleurs, ils sont trop mignons !

WWW.BOUTIQUE.TELETHON.FR/PARTENAIRES/PORTE-CLES-PELUCHE.HTML



LES JEUNES DE LA MÉTROPOLE DONNENT FORME À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS !

Photos, expos, slam, théâtre, BD, conférence-débat, vidéo, etc...

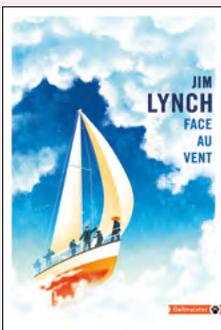
APPEL À PROJETS 2020-2021
Concours ouvert jusqu'au **22 novembre 2020**

Dossier de candidature et règlement sur maisonpaltefemmeshommes.fr

MAISON POUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Cercle des Amateurs de Lecture: lu et apprécié

Voici le livre sélectionné par Le Cercle des Amateurs de Lecture pendant la séance du 6 octobre.



Face au vent

Jim Lynch (Gallmeister, 2018)

Dans la famille Johannssen, la voile est une question d'ADN. Installés au cœur de la baie de Seattle, le grand-père dessine les voiliers, le père les construit, la mère, admiratrice d'Einstein, calcule leur trajectoire. Si les deux frères, Bernard et Josh, ont hérité de cette passion, c'est la jeune et charismatique Ruby qui sait le mieux jouer avec les éléments. Seule sur un bateau, elle fait corps avec le vent. Mais lorsqu'un jour elle décide d'abandonner cette carrière toute tracée, la famille explose. Bien des années plus tard, les parents se sont éloignés, Bernard a pris la fuite sur les océans, Ruby travaille dans l'humanitaire en Afrique. Quant à Josh, il cherche inlassablement son idéal féminin sur un

chantier naval à Olympia. Douze ans après la rupture, une ultime course sera l'occasion de retrouvailles risquées pour cette famille attachante et dysfonctionnelle.

Avis de Patrick, membre du Cercle des Amateurs de Lecture

« C'est une histoire de famille à la fois drôle et émouvante. La manière dont l'auteur raconte cette famille peu banale m'a touchée profondément. L'édifice fragile qu'est une famille ; les forces et les faiblesses de chacun y sont décrits avec beaucoup de tendresse et d'humour. On rit, on pleure et on s'attache à ces personnages extravagants et généreux. »





L'intelligence collective au service de tous

L'équipe d'élus que je conduis, en partie renouvelée, partage un attachement fort à la continuité républicaine et à l'application stricte des engagements que nous avons pris devant les Sassenageois pendant la campagne électorale. Ainsi, comme nous l'avons toujours pratiqué à Sassenage, la proximité et l'écoute des habitants sont au cœur de notre méthode de travail. Les élus du groupe majoritaire, et plus particulièrement les adjoints qui me représentent directement par délégation, ont cette précieuse mission : écouter, recenser, échanger, pour ensuite partager et décider ensemble. Être élu, c'est aussi et surtout avoir des idées et des projets, faire des choix, et in fine prendre des décisions au service du seul intérêt général. Ce n'est pas toujours simple. Mais quel que soit l'arbitrage final, nous nous devons de l'argumenter systématiquement pour lui donner du sens et permettre à chacun de mieux appréhender l'action publique. En faisant le choix de notre équipe, les électeurs ont exprimé leur confiance en notre programme.

Largement diffusée, notre profession de foi constitue d'ailleurs l'unique feuille de route qui va nous guider sur les six prochaines années. Toutes nos décisions et actions concourent à atteindre ces objectifs que nous nous sommes engagés à tenir. Il en va ainsi du courrier que j'ai adressé au président de Grenoble-Alpes Métropole dès son élection pour réaffirmer la position que nous, groupe majoritaire, défendons avec force sur trois dossiers majeurs pour Sassenage : tout d'abord, l'arrêt du projet « Portes du Vercors » pour orienter le foncier disponible vers des pratiques écoresponsables, notamment du maraîchage urbain. Autre dossier : le déplacement du projet de transport par câble au nord du territoire communal. Le tracé envisagé, à la limite de Fontaine et Sassenage, n'est en effet pas acceptable puisqu'il n'apporte aucune réponse à l'impérieuse nécessité de délester le trafic sur la commune. Enfin, et dans le même esprit, nous continuons à défendre avec conviction et arguments l'indispensable création de la voie urbaine des Iles.

Les nouveaux élus qui ont intégré l'équipe municipale sont porteurs d'idées nouvelles précieuses dans nos réflexions, par exemple en matière d'organisation et de modernisation des services pour améliorer l'accueil des usagers, gagner en efficience, répondre toujours mieux aux attentes et besoins de la population... Elus et agents de la Ville sont pleinement investis au service du public. C'est une priorité partagée par tous. En ce sens, nous intensifions le travail en commun, croisons nos approches technique et politique, et misons sur la richesse de nos différences et sensibilités pour servir nos réussites collectives. Enfin, les séances du conseil municipal sont l'enceinte légale des débats. Alors débattons et avançons pour améliorer la qualité de vie des Sassenageois, lesquels le méritent bien, surtout en ces moments difficiles de crise sanitaire.

Christian COIGNÉ

Les modalités d'expression des groupes siégeant au conseil municipal sont prévues dans le règlement intérieur du conseil municipal. La Ville dispose de six mois, à compter de l'élection, pour soumettre au vote la délibération portant sur ce règlement. En attendant, c'est le règlement antérieur qui s'applique pour les expressions politiques des deux groupes dans Sassenage en pages.

EXPRESSION LIBRE DE L'OPPOSITION | GROUPE S'UNIR POUR SASSENAGE

Au delà de la crise

Nous traversons une crise qui bouscule nos vies. Saisissons-nous de cette situation incroyable pour rassembler toutes nos énergies et proposer des solutions nouvelles. De nombreux domaines sont impactés : santé, économie, social, mobilités, libertés. Nous ferons des propositions pour favoriser l'économie locale, pour encourager et sécuriser les modes de transports doux, pour diminuer l'empreinte énergétique de la commune, pour développer la démocratie participative...

Notre groupe minoritaire est mobilisé pour apporter sa contribution à l'action municipale.

Les élus de S'Unir Pour Sassenage initient un cycle de réunions en visioconférence. Ce sera l'occasion de rendre compte de nos actions dans les conseils municipaux, d'échanger avec vous sur les sujets de notre commune et de présenter un thème en particulier à chaque édition.

La première visioconférence aura lieu le jeudi 19 novembre de 20h à 21h30. Voici le programme :

1. Retour sur les points importants des derniers conseils municipaux (budget, rapport de la chambre régionale des comptes, etc)
2. La transition : pourquoi et quelles actions au niveau de notre commune
3. Questions-Réponses

Vous trouverez sur notre page Facebook et notre site internet les informations et les liens pour participer à cette visioconférence.

Toutes nos contributions sur :

Site web : www.sunirpoursassenage.fr

Facebook : www.facebook.com/sunirpoursassenage

Mail : contact@sunirpoursassenage.fr

Farid Benzakour, Marie-Laure Mayoud, Rafael Laboissière, Franck Schneider, Géraldine Palcoux, Isabelle Defay, Pierre-Manuel Chauvet, Vincent Poher.

L'AMBITION DE LA MAJORITÉ | GROUPE POUR SASSENAGE, UNE FIERTÉ PARTAGÉE

Ensemble

La conjoncture actuelle est assurément pesante pour nombre d'entre nous : crise sanitaire qui s'intensifie, morosité économique, difficulté à se projeter, mais aussi tension sociale, terrorisme...

Soyez assurés que nous sommes plus que jamais à vos côtés, pour vous accompagner au quotidien, répondre à vos attentes, besoins et autres préoccupations. Nous veillons à toujours l'être, mais en ces temps contrariés, il nous semble important de vous le rappeler avec sincérité et conviction.

Il nous tient également à cœur de vous réaffirmer notre profond attachement à la bienveillance, à la solidarité, au bien vivre ensemble, bref, à la liberté, à l'égalité et à la fraternité, ces valeurs républicaines qui constituent le socle de notre société, et les principes fondateurs de notre démocratie. Les défendre est un devoir. Les incarner aussi. C'est l'affaire de chacune et chacun d'entre nous. C'est la quintessence de la citoyenneté.

Vivre ensemble, c'est se respecter soi, et respecter l'autre. C'est prendre conscience de ses propres comportements et de leur impact sur autrui. C'est précisément faire preuve de tolérance, d'ouverture, de reconnaissance et de réciprocité. Soyons tous engagés pleinement à faire de nos différences d'origines, de parcours de vie, de sensibilités, de convictions, notre plus grande richesse et la force de notre collectif, au service de notre indivisible unité républicaine. Chaque instant est une occasion à saisir, dans l'intérêt général.

Jérôme Merle, Christine Durand, Jérôme Boetti Di Castano, Mylène Gourmand, Michel Vendra, Brigitte Gallo, Jean-Pierre Serrailier, Marie-Frédérique Di Raffaele, Jérôme Giachino, Daniel D'Olivier Quintas, Hervé Madinier, M'hamed Benharouga, Sylvie Genin-Lomier, Roxane Gonsalez, Daphné David, Gaëlle Nicolas, Assunta Rosin-Bedin, Benjamin Torelli, Francette Gierczak, Jean-Philippe Veau, Nathalie Levrat, Jean-Pierre Ravetto, Amandine Aimone-Chenevay, Thierry Masnada.

FÊTE DU VRAC!

Du 9 novembre au
5 décembre 2020

-10%
sur tout le rayon VRAC!



Dans votre Biocoop Fontaine

6 boulevard Paul Langevin - Arrêt de bus 20 - Jean Prévost

biocoop
LA BIO NOUS Rassemble



NOUVEAU LAVAGE

Programmes Premium

Libre service 24/7



Lambert Automobiles



Vente de véhicules neufs et occasions
Atelier Mécanique - Carrosserie - Peinture
Location de véhicules - Service dépannage

24 Avenue de Romans - 38360 SASSENAGE
04.76.27.40.62 - www.lambert-autos.com



★ DMV CARS ★

Achat, vente,
nettoyage et entretien
des véhicules légers

3, rue du Sornin
38360 SASSENAGE

07 68 72 52 82

07 58 47 78 32

dmvcars38@gmail.com



point S

Pas de stress, il y a point S!

gonthier frères s.a.

PLUS DE 50 ANS
AU SERVICE DU PNEUMATIQUE

1, rue de Chamechaude
38360 SASSENAGE
Tél. 04 76 27 11 11

131, av. Gabriel Péri
38400 ST MARTIN D'HÈRES
Tél. 04 76 54 36 83

Depuis 40 ans à votre service
à Sassenage



Atelier mécanique et carrosserie

DELTA GARAGE

INFORMATION MUNICIPALE COVID-19

Dans le respect des consignes visant à limiter l'épidémie de coronavirus, les équipements communaux (équipements sportifs, sièges associatifs, conservatoire de musique, centre Saint-Exupéry, Théâtre en Rond, grotte les Cuves, médiathèque l'Ellipse) sont fermés à compter de **vendredi 30 octobre jusqu'à nouvel ordre.**

**Merci de privilégier les contacts
par téléphone et mail :**
04 76 27 48 63 et mairie@sassenage.fr.

